



ARRÊTE N° 22 U 89 -PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

- Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;
Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L2224-10 ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9 ;
Vu l'arrêté du Maire de Labarthe sur Lèze en date du 09 février 2022 ayant prescrit la modification du PLU ;
Vu l'ordonnance E2200037/31 en date du 07 avril 2022 de M. le Président du tribunal administratif de TOULOUSE désignant Madame Rosy FAUCET en qualité de commissaire enquêteur,
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE :

Article 1^{er}.

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de Labarthe sur Lèze.

Les principales caractéristiques de ce projet sont:

- ↳ Des modifications mineures des pièces graphiques du règlement :
 - Réduction de la zone UB au lieu-dit « Labarthette » afin de se conformer au PPRI,
 - Création d'un Emplacement Réservé pour l'aire d'accueil des gens du voyage,
 - Modification de l'article UA-2.4 concernant le stationnement,
- ↳ La création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) afin de réaliser un complexe sportif :
- Modification des pièces écrites et graphiques du règlement ainsi que des Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- ↳ La création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) afin de réaliser un funérarium :
- Modification des pièces écrites et graphiques du règlement ;

Article 2.

La durée prévue de l'enquête publique est de trente-quatre jours calendaires :

du 15/06/ 2022 à 9 heures au 18/07/2022 à 17 heures ;

Article 3.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la modification du PLU ;

Article 4.

Madame Rosy FAUCET, Retraitée du Ministère de l'Intérieur a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif ;



Article 5.

Le dossier de projet de PLU modifié et les pièces qui l'accompagnent dont l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3066>
- en format papier à la mairie de Labarthe sur Lèze, direction des services techniques et de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture: du Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Labarthe sur Lèze, services techniques et de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture susvisés ;

Article 6.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête disponible en Mairie, services techniques et de l'urbanisme,
- par courrier adressé à Madame la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Labarthe sur Lèze, 490 avenue du Lauragais 31860 Labarthe sur Lèze,
- Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3066>.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-3066@registre-dematerialise.fr.

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/3066> et donc visibles par tous.

Article 7

La commissaire-enquêteur recevra aux services techniques de la mairie de Labarthe sur Lèze, chemin de la Croix de Mitrac 31860 Labarthe sur Lèze aux jours et heures suivants :

- **le 15 juin 2022 de 9 heures à 12 heures**
- **Le 28/06/2022 de 14 heures à 17 heures**
- **Le 18/07/2022 de 14 heures à 17 heures ;**

Article 8.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté ;

Article 9.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de Labarthe sur Lèze, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

Article 10

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3066> et à la mairie de Labarthe sur Lèze, services techniques et de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture par le commissaire enquêteur de l'enquête publique;

**Article 11**

Dans un délai de deux mois après la clôture de l'enquête publique, le Maire pourra organiser une réunion publique pour répondre aux éventuelles réserves, recommandations ou conclusions défavorables du commissaire enquêteur ;

Article 12

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les journaux suivants :

- La Dépêche du Midi,
- La voix du Midi

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié sur le site internet de la mairie, ainsi qu'aux endroits habituels d'affichage dans la commune de Labarthe sur Lèze quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion ;

Article 13

Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de Monsieur le Maire de Labarthe sur Lèze (Tél : 05.62.14.72.94) ;

Article 14

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de La Haute-Garonne, Sous-Préfecture de Muret
- M. le Président du Muretain Agglo,
- Mme. la Commissaire enquêteur.

Fait à Labarthe sur Lèze, le 10 mai 2022

Le Maire,

Yves CADAS